



**Commune d'Herblay-sur-Seine**

**Arrêté / Service juridique / n°A23J037**  
**Herblay-sur-Seine, le 6 avril 2023**

**OBJET : ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES CIMETIÈRES DE LA VILLE D'HERBLAY-SUR-SEINE**

**LE MAIRE D'HERBLAY-SUR-SEINE**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et suivants, L2213-7 et suivants, L2223-19 et suivants, R2213-2 et suivants et R2223-1 et suivants,

Vu le Code pénal, et notamment ses articles 225-17, 225-18, 225-18-1 et R610-5,

Vu le Code civil, et notamment ses articles 78 et suivants,

Vu l'arrêté n°A21J028 du 25 mai 2021 portant règlement intérieur des cimetières de la ville d'Herblay-sur-Seine,

Vu le règlement intérieur des cimetières de la ville d'Herblay-sur-Seine ci-annexé,

**CONSIDÉRANT**

Qu'il est indispensable de prescrire toutes les mesures nécessaires à la gestion des cimetières, mais aussi à la sécurité, la salubrité et au maintien de la décence dans les cimetières de la ville.

**ARRÊTE**

Article 1 : L'arrêté n°A21J028 du 25 mai 2021 portant règlement intérieur des cimetières de la ville d'Herblay-sur-Seine est abrogé.

Article 2 : Le règlement intérieur des cimetières de la ville d'Herblay-sur-Seine est approuvé, et rentrera en vigueur à compter de la date de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral.

**DIT**

Que Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire de Police de la circonscription de Cergy, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Chef de la Police municipale et tous les agents assermentés sont chargés de veiller à l'application du présent arrêté.

Que le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet du Val d'Oise.

Que le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés municipaux.

Que le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville.

**HOTEL DE VILLE**

43, rue du Général de Gaulle  
CS 40003 – 95221 Herblay-sur-Seine Cedex  
Tél : 01 30 40 47 00 – mairie@herblay.fr  
www.herblay.fr

Accusé de réception en préfecture  
095-219503067-20230406-A23J037-AR  
Date de réception préfecture : 07/04/2023

**Commune d'Herblay-sur-Seine**

Que le présent arrêté municipal pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site de télérecours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa date de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.



Philippe ROULEAU  
Maire d'Herblay-sur-Seine  
Vice-Président du Conseil départemental du Val d'Oise